

<b>DEPARTEMENT DE L'AIN</b>		<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
<b>ARRONDISSEMENT : THOIRY COMMUNE : MIJOUX</b>		
<b>OBJET :</b> OCCUPATION DU DOMAINE DU COL DE LA FAUCILLE CONVENTION ECOLE MCF		<b>Séance du : 22/06/2023</b>
Date de convocation : 16/06/2023	-	<u>Etaient présents</u> : M. VIALLET. S. JUHEN. JF JOLY. D. JULLIARD. G. LEGAY. M. VUILLERMOZ . P.ECAILLE . MC.COUTURIER Absents excusés : S. JUHEN, E. LEE
Date d'affichage : 27/06/2023		<u>Pouvoirs</u> : C. GROSGURIN à JF JOLY et G. LEGAY à D. JULLIARD
N° Délibération 01247.2023.6.4.		<u>Secrétaire de séance</u> : M. VUILLERMOZ

**N° 5.2022 : OBJET : BOIS COMMUNAUX - Approbation d'un devis pour des travaux de restauration et amélioration de l'alpage communal des Platières**

Mme le maire indique que, lors du conseil municipal du 25 mai courant, a été adoptée une délibération l'autorisant à demander une subvention à la Région et autres organismes pour des travaux à l'alpage des Platières.

Il convient aujourd'hui d'adopter le devis correspondant aux principaux travaux, transmis par la SEMA, assistant à la maîtrise d'ouvrage de la commune pour ces travaux, en provenance de l'entreprise JTA, spécialisée dans ce type de travaux en milieu sensible (en raison de l'altitude, de la situation en réserve naturelle, impossibilité d'utiliser certains engins pour ces raisons etc.). Ce devis s'élève à 48 594 € HT, soit 58 321,80 € TTC.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**Autorise** le maire à signer ce devis et tout document se rapportant à cette affaire.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 6+2 POUVOIRS

**M. VIALLET. P. ECAILLE. M. VUILLERMOZ. JF JOLY. MC COUTURIER. D. JULLIARD  
G. LEGAY a donné pouvoir à D. JUILLARD et C. GROSGURIN à JF JOLY**

01247.2023.6.4.46

Fait et délibéré au jour mois et an sus dit